



1188 Gimel, le 26 octobre 2021

MUNICIPALITE
DE GIMEL

Présentation du budget pour l'année 2022 au Conseil communal de Gimel lors de sa séance du 10 décembre 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Conformément à la Loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93 a) et au Règlement du Conseil communal (art. 17) du 27 mars 2015, la Municipalité vous soumet pour étude et approbation, le budget de fonctionnement de la commune pour l'année 2022.

Considérations générales

Lors de sa séance du 5 octobre 2021, la Municipalité, en collaboration avec la boursière communale, établissait son budget 2022. Celui-ci a été validé lors de sa séance du 19 octobre 2021.

Comme pour l'année 2021, le budget a été élaboré avec quelques incertitudes liées à la crise que nous vivons actuellement. Quels seront les effets sur les recettes fiscales, le chômage, les entreprises etc. ? Pour l'instant, nous constatons que l'impact sur les comptes est relativement limité pour notre commune, mais qu'en sera-t-il l'année prochaine ?

Le budget présente un total de charges de Fr. 11'829'650.00 pour un total de revenus de Fr. 11'491'229.00, soit un déficit de Fr. 338'421.00, comprenant un amortissement du patrimoine administratif de Fr. 1'026'396.00, une attribution aux fonds de réserves de Fr. 15'000.00 et une attribution aux financements spéciaux de Fr. 10'743.00 pour l'équilibre des services déchets et eau.

Cette année, les comptes épuration ainsi que le service électrique (éclairage public) prévoient un résultat déficitaire qui sera compensé par un prélèvement de respectivement Fr. 33'751.00 et Fr. 50'531.00 sur les comptes de réserve correspondant.

La marge d'autofinancement est prévue à Fr. 629'436.00 et les amortissements hypothécaires prévisibles pour 2022 à Fr. 738'967.00.

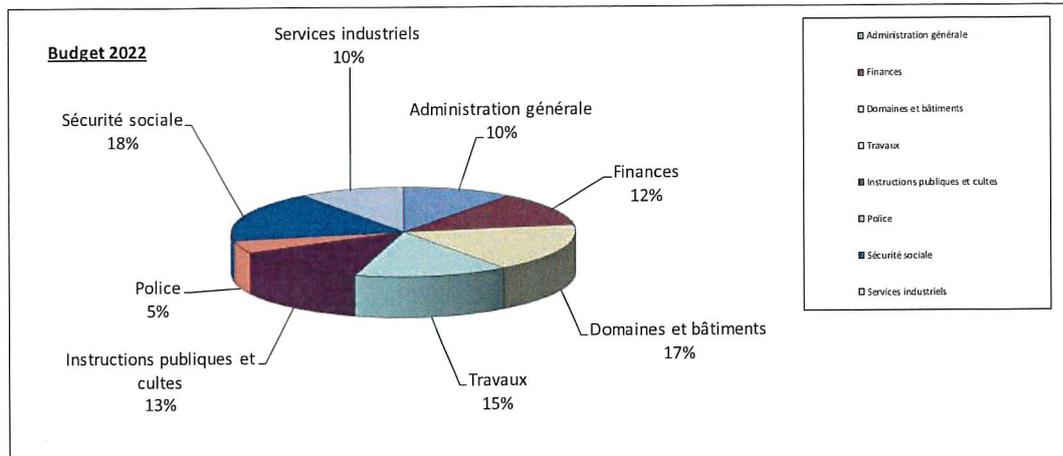
Dès lors, nous pouvons constater que la marge d'autofinancement n'est pas suffisante pour couvrir les amortissements hypothécaires en 2022, mais un léger excédent de liquidités des années antérieures nous permettrait d'absorber cette différence si nécessaire. Néanmoins, nous rappelons qu'ils doivent être normalement couverts par la marge d'autofinancement afin de garantir la pérennité des investissements, ce qui a été réalisé ces 6 dernières années.

Détail des charges



Commune de Gimel

	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
Administration générale	1'236'540.00	10.45%	1'147'419.00	9.85%	1'087'332.07	9.06%
Finances	1'456'307.00	12.31%	1'412'997.00	12.12%	1'540'498.05	12.84%
Domaines et bâtiments	2'052'642.00	17.35%	2'217'052.00	19.02%	2'193'165.87	18.28%
Travaux	1'712'424.00	14.48%	1'496'318.00	12.84%	1'360'494.56	11.34%
Instructions publiques et cultes	1'522'365.00	12.87%	1'477'357.00	12.68%	1'378'853.25	11.49%
Police	549'213.00	4.64%	520'816.00	4.47%	488'986.45	4.08%
Sécurité sociale	2'130'383.00	18.01%	2'027'024.00	17.39%	2'418'068.45	20.16%
Services industriels	1'169'776.00	9.89%	1'355'768.00	11.63%	1'179'452.41	9.83%
Totaux	11'829'650.00	100.00%	11'654'751.00	100.00%	11'646'851.11	97.08%
<i>Bénéfice</i>	-	0.00%	-	0.00%	350'471.45	2.92%
Totaux	11'829'650.00	100.00%	11'654'751.00	100.00%	11'997'322.56	100.00%

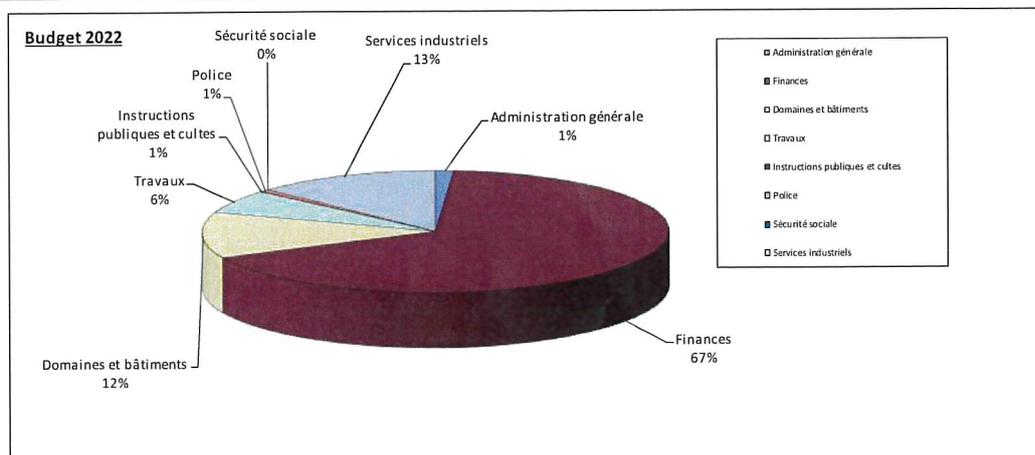


Détail des revenus



Commune de Gimel

	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
Administration générale	148'000.00	1.25%	148'700.00	1.28%	136'477.25	1.14%
Finances	7'692'213.00	65.02%	7'369'510.00	63.23%	8'145'323.14	67.89%
Domaines et bâtiments	1'393'564.00	11.78%	1'366'884.00	11.73%	1'288'550.65	10.74%
Travaux	710'521.00	6.01%	704'719.00	6.05%	747'209.88	6.23%
Instructions publiques et cultes	10'500.00	0.09%	8'344.00	0.07%	12'030.65	0.10%
Police	71'900.00	0.61%	72'500.00	0.62%	70'583.05	0.59%
Sécurité sociale	-	0.00%	-	0.00%	174'489.00	1.45%
Services industriels	1'464'531.00	12.38%	1'609'000.00	13.81%	1'422'658.94	11.86%
Totaux	11'491'229.00	97.14%	11'279'657.00	96.78%	11'997'322.56	100.00%
<i>Perte</i>	338'421.00	2.86%	375'094.00	3.22%	-	0.00%
Totaux	11'829'650.00	100.00%	11'654'751.00	100.00%	11'997'322.56	100.00%

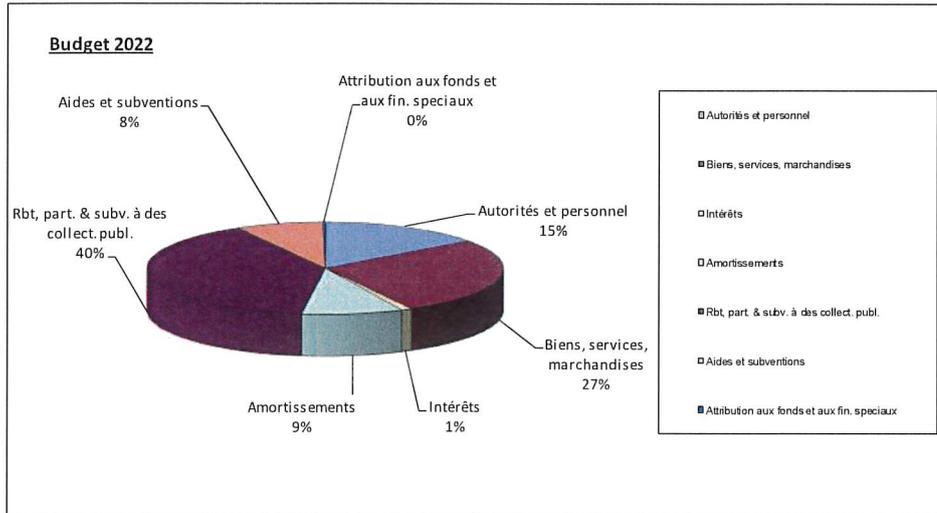


Structure des charges



Commune de Gimel

	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
Autorités et personnel	1'756'514.00	14.85%	1'701'531.00	14.60%	1'615'436.15	13.87%
Biens, services, marchandises	3'200'091.00	27.05%	3'335'609.00	28.62%	2'894'887.02	24.86%
Intérêts	118'842.00	1.00%	130'323.00	1.12%	133'307.01	1.14%
Amortissements	1'086'396.00	9.18%	1'007'400.00	8.64%	1'053'708.79	9.05%
Rbt, part. & subv. à des collect. publ.	4'698'609.00	39.72%	4'577'362.00	39.27%	4'430'054.24	38.04%
Aides et subventions	943'455.00	7.98%	785'650.00	6.74%	651'984.05	5.60%
Attribution aux fonds et aux fin. spéciaux	25'743.00	0.22%	116'876.00	1.00%	867'473.85	7.45%
Totaux	11'829'650.00	100.00%	11'654'751.00	100.00%	11'646'851.11	100.00%

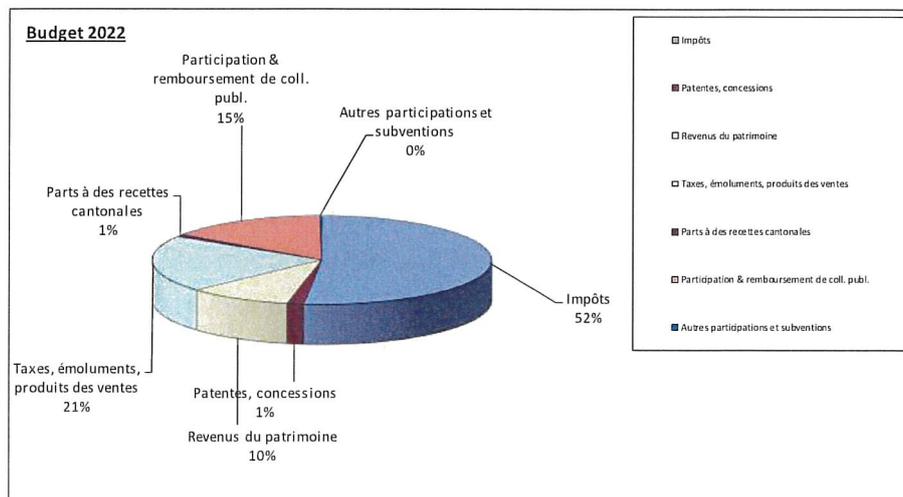


Structure des revenus



Commune de Gimel

	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
Impôts	5'892'500.00	51.28%	5'585'000.00	49.51%	6'429'861.02	53.59%
Patentes, concessions	177'000.00	1.54%	177'000.00	1.57%	173'025.10	1.44%
Revenus du patrimoine	1'131'564.00	9.85%	1'111'204.00	9.85%	1'086'922.92	9.06%
Taxes, émoluments, produits des ventes	2'356'350.00	20.51%	2'469'200.00	21.89%	2'364'763.87	19.71%
Parts à des recettes cantonales	100'000.00	0.87%	100'000.00	0.89%	68'445.40	0.57%
Participation & remboursement de coll. publ.	1'729'813.00	15.05%	1'765'910.00	15.66%	1'853'640.60	15.45%
Autres participations et subventions	19'720.00	0.17%	19'744.00	0.18%	20'663.65	0.17%
Prélèvement sur les fonds	84'282.00	0.73%	51'599.00	0.46%		0.00%
Totaux	11'491'229.00	100.00%	11'279'657.00	100.00%	11'997'322.56	100.00%



Impôts

Les impôts (comptes 210) ont été calculés sur la base des prévisions fiscales au 31 août 2021 au taux de 74.5 et tiennent compte d'une provision liée à l'augmentation de la population. En effet, comme l'année précédente, plusieurs paramètres comme l'instabilité financière des entreprises, le nombre de bénéficiaires RHT, l'augmentation des déductions sociales (primes LAMal, frais de garde et contribuables modestes) liées à la stratégie fiscale cantonale 2020-2023 auront certainement un impact sur le revenu des impôts mais actuellement difficilement chiffrable. Toutefois, nous avons constaté une légère hausse des rentrées d'impôts entre 2019 et 2021.

Péréquation directe – Cohésion sociale

Péréquation intercommunale (comptes 220) :

Pour 2022, il est prévu un solde net en notre faveur de Fr. 291'406.00.

Nous alimentons le fonds à raison de 19.16 points d'impôt, soit la somme de Fr. 1'344'007.00

La redistribution du fonds de péréquation intercommunal en notre faveur est répartie selon les critères suivants :

- La couche population de Fr. 577'762.00 répartie de manière progressive en fonction du nombre d'habitants.
- La couche solidarité de Fr. 806'355.00 répartie en fonction de la capacité financière de chaque commune par rapport à la moyenne cantonale.
- Les dépenses thématiques de Fr. 251'296.00 couvrant les charges spécifiques aux domaines des « transports et routes » et « forêts », réparties à hauteur de 75% des dépenses réelles dépassant les plafonds fixés pour chacune des dépenses (8 points d'impôts pour les routes et transports et 1 point d'impôts pour les forêts).

La base de calcul de ces montants prend en compte les rendements d'impôts 2020 et les diverses mesures découlant de l'accord des négociations financières entre l'Etat et les communes (Protocole d'accord signé en 2013). Les chiffres définitifs ne seront connus qu'en septembre 2023.

Cohésion sociale (comptes 720) :

Selon le système péréquatif en vigueur (comptes 720), il est prélevé le 50% des droits de mutation, gains immobiliers et successions et 30% de l'impôt sur les frontaliers en faveur de l'Etat. Les chiffres 2020 fournis par le Canton tiennent compte d'un montant de Fr. 539'194.10 lié aux successions qui ne sera probablement pas reconduit en 2022. Dès lors, un ajustement a été effectué en diminuant ce poste à Fr. 248'142.00.

Le montant de notre participation à la cohésion sociale est de Fr. 1'024'353 (14.60 points d'impôts) pour un total de charges estimées pour le Canton à Fr. 810'939'700.00 pour 2022. A relever la prise en charge par le canton dans ce montant des frais relatifs aux agences d'assurances sociales.

Instruction publique

Les frais scolaires (comptes 510 et 520) découlent du budget de l'ASSAGIE.

Pour 2022, notre participation s'élèvera à Fr. 1'445'749.80, contre Fr. 832'500.00 de revenus locatifs (classes et salle de sports), ainsi qu'une rétrocession pour le centre des jeunes de Fr. 100'300.00, ce qui représente une charge nette de 512'949.80 pour un total de 310 élèves gimelans. Une provision de Fr. 25'000.00 a été enregistrée afin d'anticiper l'augmentation potentielle du nombre d'élèves et d'habitants lors du décompte final de 2022.

Associations intercommunales

SDIS Etraz-Région (comptes 650) :

Notre participation augmente légèrement avec un coût de Fr. 36.50 par habitant. Cette augmentation est notamment liée à la nouvelle construction de la caserne d'Aubonne qui s'achèvera en mai 2022.

En contrepartie, nous recevons une location de Fr. 22'500.00 pour la mise à disposition des locaux du service du feu, calculée en fonction des m2 mis à disposition.

Protection civile (comptes 660) :

Les coûts restent stables pour 2021 à Fr. 21.70 par habitant.

Forêts (comptes 320) :

Au niveau du Groupement forestier de la Saubrette, les coûts de notre participation sont compris dans le poste forêts et comprennent principalement les frais liés aux tâches et au salaire du garde forestier.

Sécurité Sociale

Nous devons noter une augmentation importante de notre participation au réseau Ajema, accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (cpte 710), qui est budgétisée à Fr. 819'390.00 contre Fr. 667'940.00 pour 2021 Fr. 490'990.00 pour 2020, soit une nouvelle progression de 22.67%.

Ménage communal

Les autres charges liées à l'exploitation du ménage communal et les frais d'entretien des bâtiments, de la forêt et autres installations sont évalués de manière pragmatique. Les services industriels (eau-gaz) sont bénéficiaires. Le budget a été calculé en tenant compte de l'augmentation de la population.

Service « administration générale » (110) :

Un nouveau compte « plan climat, mobilité, agenda 30 » a été ouvert afin de soutenir la commission nouvellement nommée dans ses futurs projets.

Notre participation aux entreprises de transports publics prévoit une augmentation importante afin de compenser l'entretien et le renouvellement du matériel roulant. D'autre part, les pertes liées au Covid (baisse des recettes) ne sont pas encore clairement définies entre la Confédération et le canton. Un décompte définitif interviendra en fonction de la qualité de desserte et du nombre d'habitants, ainsi que les pertes financières liées au coronavirus pour l'année 2021. Dès lors, un dépassement du budget est à prévoir.

Service des gérances (34) :

La répartition des services immeubles a été revue en fonction des desideratas de la commission de gestion. Dès lors, les services 340 « Bâtiment de l'Union », 341 « bâtiment de la Chomaz 1 », 342 « bâtiment de l'Union 3 », 343 « Martinet no 5 » et 344 « La Chaumière » ont été créés en tant que bâtiments du patrimoine financier. La cantine est restée sous le no 358 dans les bâtiments du patrimoine administratif.

Service des « routes » (430) :

La situation sanitaire de 2020 ne nous avait pas permis d'entreprendre la réfection des routes telle que présentée dans notre budget 2020. En 2021, un chantier (route de la Rosière) a pu démarrer, ainsi que divers essais de réparation. Au budget 2022, il est à nouveau prévu un montant important pour la réfection des routes afin de pouvoir bénéficier du système péréquatif au niveau des dépenses thématiques, mais ceci dans la mesure des possibilités offertes au moment des décomptes. Les travaux se feront toujours en fonction de nos liquidités.

Service « ordures ménagères et déchets » (450) :

Ce service présente une attribution au fond de réserve de Fr. 3'278.00. Le calcul du budget des taxes déchets anticipe une baisse probable de Fr. 5.00 de ladite taxe, applicable en fonction du résultat des comptes 2021.

Service « épuration » (460) :

Celui-ci est à nouveau déficitaire pour le budget 2022. Un prélèvement dans le fonds de réserve est prévu à hauteur de Fr. 33'751.00. D'autre part, un montant de Fr. 12'250.00 a été budgétisé pour le financement des frais d'étude du projet de step régionale. Ce dossier a pris du retard, notamment en raison de la crise du Covid, mais devrait se poursuivre dès 2022 à un rythme plus soutenu.

Service « électrique » (820) :

Il est prévu de terminer le remplacement des lanternes avec un éclairage LED. Les coûts étant relativement importants, un montant de Fr. 50'531.00 sera pris dans le fonds de réserve.

Service du « gaz » (830) :

Les consommations et ventes de gaz sont budgétisées de manière stable par rapport à 2020. Toutefois, il reste une incertitude relative au prix du gaz qui est en train d'augmenter fortement à travers le monde. Si nous devons subir une augmentation, celle-ci sera reportée sur le prix de vente du gaz. De ce fait, la rétrocession de Valgaz a été revue à la baisse en tenant compte des éléments précédents.

Conclusion

Les revenus ne permettent pas de faire des excès et nous devons maintenir notre vigilance sur le long terme afin de pouvoir renouveler nos installations dans de bonnes conditions. Le développement de la population attendue depuis quelques années, notamment avec le quartier du Closez à l'Orbannaz, commence à produire quelques effets sur les finances de notre commune. Les charges non maîtrisables supportées par la commune demeurent conséquentes. Le budget 2022 a été remis à la commission des finances pour étude et la Municipalité reste bien entendu à votre disposition pour toutes questions complémentaires que vous pourriez désirer.

La Municipalité demande au Conseil d'accepter le budget 2022 tel que présenté avec, aux recettes un montant de Fr. 11'491'229.00 et aux dépenses la somme de Fr. 11'829'650.00, soit un excédent de charges de Fr. 338'421.00.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
Philippe Rezzonico

La Boursière :
Pascale Ducret

Commentaires sur les comptes du budget 2022 :

- 110/3193.00 **Cotisations à diverses institutions :**
Transfert de la cotisation du Parc Jura Vaudois du service forêts
- 152/3513.00 **Participation cantonale école de musique :**
2450 habitants à Fr. 9.50
- 220/4520.00 **Participation des communes (péréquation) :**
Couche population : Fr. 577'762.00
Couche solidarité : Fr. 806'355.00
Dépenses thématiques : Fr. 251'296.00
- 34 **Service des gérances :**
Création de nouveaux services pour les bâtiments du patrimoine financier :
340 Bâtiment de l'Union
341 Bâtiment de la Chomaz 1
342 Bâtiment de l'Union 3
343 Bâtiment du Martinet n°5
344 Bâtiment de la Chaumière
- 351/3141.00 **Réparation, entretien des locaux, immeubles :**
Y compris transformation de la fontaine de la cour du collège du Marais
- 357/3141.00 **Réparation, entretien des locaux, immeubles :**
Portail entrée hangar voirie et travaux local de la Chomaz.
- 358 **Ce service est dorénavant attribué au bâtiment de la cantine**
- 430/3142.00 **Entretien routes et chemins communaux :**
Il est prévu d'achever les travaux de la route de la Rosière et d'entreprendre des travaux de réfection sur certains tronçon en fonction de leur état d'urgence.
- 430/3311.00 **Amortissement d'ouvrage de génie civil :**
Amortissements pour la Grand Rue (Fr. 83'300.00) et l'étude de la Vernette (première phase) (Fr. 30'800.00) à comptabiliser depuis 2022.
- 460/3191.01 **Taxe financement micropolluants :**
Financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration permettant d'éliminer les micropolluants. La taxe est fixée à Fr. 9.00 par habitant et par an, calculée pour Gimel sur 2450 habitants

- 460/4811.00 **Prélèvement sur financement spéciaux égouts :**
Le service égouts étant déficitaire au budget 2022, il est prévu de prélever dans les réserves le montant nécessaire à l'équilibre du service.
- 460/3526.00 **Frais étude step régionale :**
Prévision de 2450 habitants à Fr. 5.00
- 650/3521.01 **Participation SDIS Etraz-Région :**
2307 habitants à Fr. 36.50, selon budget du SDIS, décalage d'une année concernant le nombre d'habitants
- 660/3521.02 **Participation PC région Morges :**
2450 habitants à Fr. 21.70
- 710/3524.00 **Participation agence intercommunale d'assurances sociales :**
Ce poste a été repris par le canton et inclus dans la facture de la cohésion sociale.
- 710/3654.00 **Réseau Ajema :**
Coût en hausse pour 2022 avec l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiant de la structure UAPE.
- 810/3141.00 **Réparation, entretien des locaux :**
Des mises en conformité sont prévues dans ce poste
- 810/3144.01 **Entretien du réseau d'eau, sources :**
Le réseau de défense-incendie de l'hôpital de la Rosière doit être mis aux normes.

